

MAIRIE DE LE BIOT

18 route de l'église

74430 LE BIOT

Tel : 04 50 72 12 06

Fax : 04 50 72 10 15

Tel : 04 50 75 12 06

Fax : 04 50 72 10 15

mairie.lebiot@wanadoo.fr

**ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
PORTANT OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

**DANS TOUTE LA COMMUNE : RTE DU COL , RTE DU CHEF LIEU le Martelet, Richebourg ,
RTE DES MOULINS, CHEMIN RURAL DES MOULINS, RTE DE RICHEBOURG, IMPASSE DE
LA BOULANGERIE, RTE DE L'ÉGLISE, CHEMIN DE LA COUDRE, RTE DES RASSES, RTE
DES COTTETS...**

**TRAVAUX DU 11/07/2022 AU 05/08/2022 FIBRE OPTIQUE
N° 27/2022**

Le Maire de Le Biot,

Vu le code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-2 et L2213-1 du CGCT;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L113-2;

Vu la demande d'occupation du domaine public formulée par l'entreprise SOBECA-Scionzier, 2 Av de la Colombière , 74950 Scionzier en date du 30/06/2022 en vue de la réglementation de la circulation pour les travaux de la fibre optique ;

Considérant l'occupation du domaine public pour les travaux de la fibre optique, ces travaux auront lieu dans toute la commune de Le Biot : Rte du Col, Rte du Chef Lieu, Martelet, Richebourg, Impasse de la Boulangerie, Rte de l'Église, Chemin de la Coudre, Rte des Rasses, Rte des Cottets74430 Le Biot, travaux effectués par l'entreprise : SOBECA-Scionzier, 2 Av de la Colombière , 74950 Scionzier ;

ARRETE

Article 1 : Est autorisée à occuper le domaine public pour les travaux de la fibre optique, dans tout la commune : sur la Route du Chef Lieu, Chemin de la Coudre, Route du Col, Route des Alpes...,

Article 2 : La circulation sur la voie communale dans tout la commune : Rte du Col, Rte du Chef Lieu, Martelet, Richebourg, Impasse de la Boulangerie, Rte de l'Église, Chemin de la Coudre, Rte des Rasses, Rte des Cottets 74430 Le Biot sera réglementée du 11/07/2022 au 05/08/2022,

Article 3 : La signalisation des travaux sera mise en place par l'entreprise SOBECA-Scionzier, la circulation sera alternée manuellement, et/ou alternat par feux tricolores si besoin,

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis :

- A l'entreprise SOBECA-Scionzier ,
- A la brigade de gendarmerie de Montriond.

Sont chargés chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Le Biot, le 06 juillet 2022

Le Maire,

Henri-Victor TOURNIER



Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification devant le Tribunal administratif de Grenoble.